



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>28 octobre 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>28</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>36</b> dont : <b>8 pouvoirs</b>	

**SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS, Roland GENESTIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Matéo MOREL, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Marc CARRIAS, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2025\_193 : Culture - Modification des moyens de paiement des factures pour l'école de musique**

**Finances locales - Divers**

Rapporteur : Stéphane CHABANON

*Vu la délibération n°2017-38 en date du 10 février 2017 acceptant le mode de paiement par CESU et chèque-vacances pour les prestations des services Petite enfance et Enfance jeunesse,  
Vu la délibération n°2021-105 en date du 13 juillet 2021 permettant l'adhésion au CRCESU pour l'utilisation des e-CESU,*

*Vu la délibération n°2025-071 portant création de l'école de musique Plaine Limagne,  
Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser les moyens de paiement à tous les services à la population,*

Il est proposé d'étendre la possibilité de régler en chèque-vacances ou CESU pour les prestations de l'école de musique.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'étendre l'utilisation du chèque-vacances comme moyen de paiement aux prestations de l'école de musique Plaine Limagne,**
- **d'étendre l'utilisation du CESU et du e-CESU comme moyen de paiement aux prestations de l'école de musique Plaine Limagne,**
- **de procéder aux modifications nécessaires dans le règlement de l'école de musique Plaine Limagne,**
- **de donner tout pouvoir au président pour la mise en oeuvre de cette décision.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 18 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Stéphane CHABANON

*Signé électroniquement*

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*